

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 1<sup>er</sup> juin 2017 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

**VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014 et n°2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,

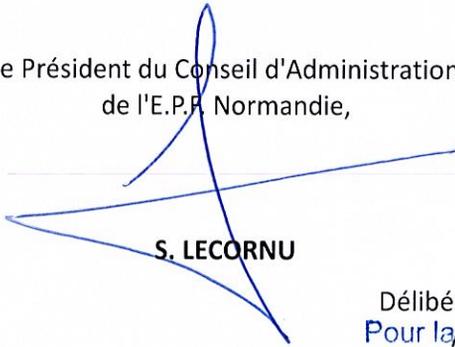
**SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

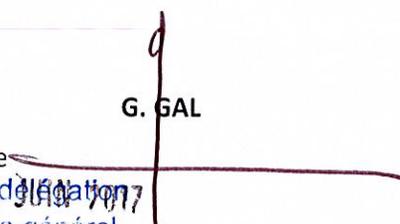
**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**DECIDE**

d'autoriser le Directeur Général à confier à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure la réalisation des travaux de restauration et d'entretien de la rivière Eure et à signer avec elle, la convention de partenariat et ses avenants annuels.

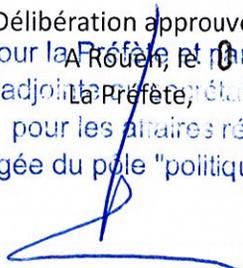
Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

  
S. LECORNU

  
G. GAL

Délibération approuvée  
Pour la Préfète, le 09/06/2017  
A Rouen, le 09/06/2017  
l'adjoint préfète, directeur général  
pour les affaires régionales  
chargée du pôle "politiques publiques"

  
Christine GIBRAT